

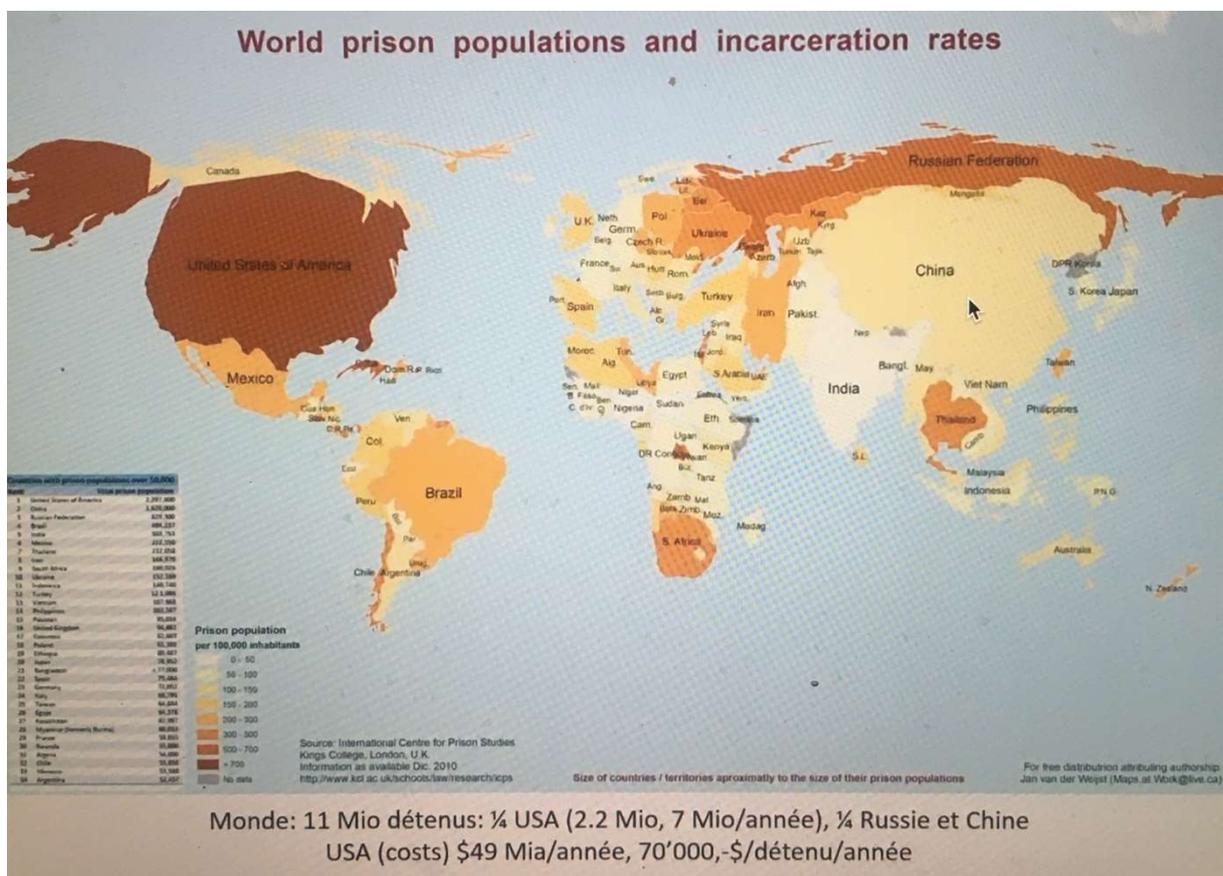
Avertissement : notes prises au vol... erreurs possibles... prudence !

Mardi 22 septembre 2020
Hôpital cantonal de Genève
Covid-19 en prison : quels enjeux ?
Prof. H. Wolff, Dr L. Getaz

1) Wolff

Contrairement à ce que l'on pense, les infractions au Code Pénal sont en diminution en Suisse depuis 1876, aussi bien les cambriolages que les homicides.

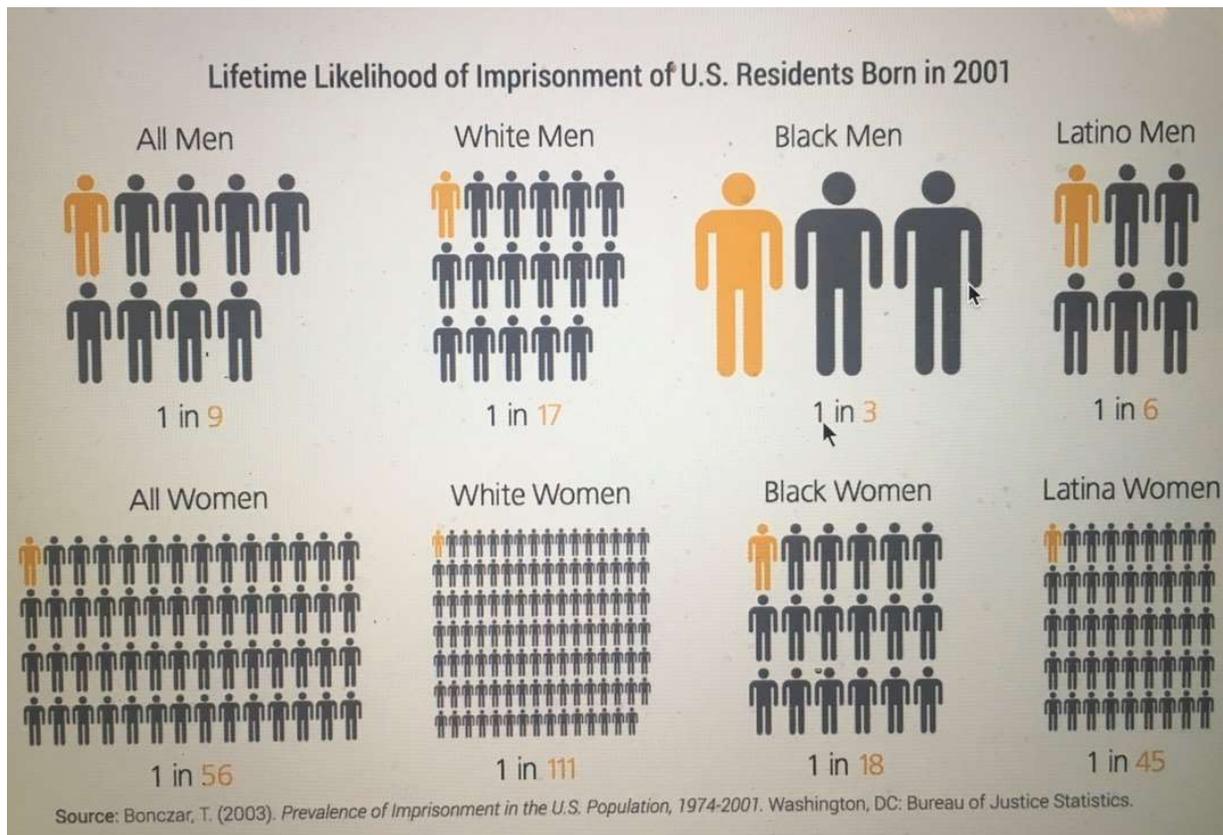
Cependant les prisons ne désemplissent pas, en particulier aux USA qui reste le pays au monde où le taux de personnes emprisonnées par 100'000 habitants est le plus élevé : 750/100'000 habitants contre 83/100'000 habitants en Suisse



(la taille du pays représente le nombre absolu de détenus, la couleur le taux par 100'000 habitants : plus c'est foncé, plus c'est élevé...).

Depuis l'administration Nixon dans les années 70-80, avec la lutte contre la drogue, et l'ouverture des asiles psychiatriques, il y a eu une nette recrudescence des incarcérations aux USA.

Et on ne sera pas étonné de voir qu'aux USA un « Black » à 1 chance sur 3 d'aller en prison alors qu'un « White » en a 1/17...



En Europe, c'est la Turquie, depuis l'avènement de l'ère Erdogan qui est (nettement) en tête du peloton, avec presque 300 détenus par 100'000 habitants.

En queue, avec des chiffres aux alentours de 60 détenus /100'000 habitants, on trouve la Finlande, la Suède, le Danemark.

Pour ce qui est de la surpopulation dans les prisons, c'est la Turquie, la Belgique, puis l'Italie qui viennent en tête.

En Suisse avec 109 prisons, on a environ 7500 places et on est à environ 7000 détenus par année. Donc la surpopulation carcérale n'est pas un phénomène national, mais spécifiquement genevois.

Il faut quand même souligner que si la Suisse emprisonne 83/100'000 habitants, Genève en emprisonne 200/100'000.

L'épidémie COVID-19 nous a rappelé la vulnérabilité d'une certaine tranche de la population. Des milliers de personnes ont fait la queue dès l'aube pour recevoir un sac de vivres d'une valeur de 20 frs et ce sont ces mêmes personnes qui sont le plus vulnérables pour le Covid...

...comme Singapour qui a vu la 2e vague Covid exploser dans les quartiers hébergeant des travailleurs vivant en promiscuité, le Covid dévoile les situations de

précarité sociale et si les comorbidités somatiques représentent un facteur de risque, ce sont aussi voire surtout les comorbidités sociales qui sont associées au décès ; la couleur de peau, les bas revenus, les chômeurs, la criminalité, le bas niveau éducatif etc...

En prison, le Covid-19 fait paniquer les détenus qui se mutinent en Italie mais aussi à Champ-Dollon. Aux USA, les infections Covid-19 sont nettement plus fréquentes en prison que dans le reste de la population.

En Belgique, suite au Covid, toute visite extérieure est interdite pendant les 2 premières semaines d'incarcération, y compris les avocats des détenus.

En réaction à ces mesures souvent arbitraires, le Comité contre la Torture du Conseil de l'Europe émet des directives pour protéger les personnes privées de leur liberté, afin de leur garantir l'accès aux soins, et le respect de leurs droits fondamentaux.

On retiendra donc que :

- La criminalité n'est pas toujours en rapport avec le taux d'incarcération
- Les personnes en bas de l'échelle sociale sont à haut risque pour le Covid-19
- Le Covid-19 entraîne dans les prisons une situation de surpopulation, un risque de suppression des droits humains et de baisse de la qualité de la prise en charge sanitaire...
- ...et que la crise en touchant d'abord les personnes précarisées, illustre comment la société risque de traiter la population entière quand la situation se sera aggravée.

2) Gétaz

Le COVID en prison on l'a vu c'est 3 types de risques :

- sanitaires : promiscuité, vulnérabilité, surcharge des structures hospitalières
- sécuritaires : pas possible de fermer une prison, absentéisme du personnel, réduction des activités et confinements génèrent tensions et violences.
- perte des Droits humains fondamentaux : isolement complet du monde extérieur, enfermement strict.

A Champ-Dollon (CD), 650 personnes entrent chaque jour (professionnels, visiteurs, avocats, livreurs etc...), en plus 5-6 nouveaux détenus par jour...

Une unité est créée pour permettre un isolement de 11 jours (quarantaine) des entrants.

Les gestes barrières sont enseignés et encouragés.

Les ateliers non indispensables sont fermés et le nettoyage est renforcé.

Le sport et les promenades se font dans des groupes restreints.

Les visites sont maintenues avec installation d'une infrastructure en plexiglas.
Durant la 1^{ère} vague, il y a eu 3 cas : une personne incarcérée de longue date, et 2 personnes détenues infectées d'autres établissements.

Début août 2020, 6 cas ont été identifiés : 2 cas en cuisine, 1 cas à l'atelier de reliure, 3 codétenus en cellule infectés.

En août - septembre 2020, 3 personnes détenues entrantes infectées, dont 2 symptomatiques à l'entrée et 1 en phase d'incubation avec apparition des symptômes à J9, alors qu'elle était en quarantaine.

Une étude de séroprévalence au sein de la population carcérale et du personnel a permis de montrer un taux de positivité de 6.6% chez les nouveaux détenus (contre 0.9% chez les anciens détenus) et de 4.85 du personnel.

Donc on retiendra que les mesures de contrôles s'avèrent efficaces, bien que la population de la prison reste vulnérable.

